



**DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE LEDERZEELE**

1 rue du Chemin Vert
59143 LEDERZEELE
Tél : 03.28.62.40.60

Aménageur



**Route de Watten – Allée des Charmilles à
LEDERZEELE**

**PROJET D'AMENAGEMENT EN 15
LOTS LIBRES DE CONSTRUCTEUR**

Pièce n° PA02b

Cahier des charges

Cahier des charges

INTERDICTIONS

L'étalement du linge visible du domaine public est interdit.
Les basses cours et élevage divers sont interdits.

LES EAUX PLUVIALES DES HABITATIONS

Les acquéreurs devront évacuer leurs eaux pluviales dans des citernes de récupération de 5000 litres minimum, avant d'être dirigées vers le collecteur principal par l'intermédiaire de la boîte de branchement de diamètre 400mm PVC posée par le lotisseur.

Ces eaux pourront être utilisées pour les besoins non domestiques de l'habitation, le lavage des voitures et l'arrosage du jardin.

POUR CHAQUE PARCELLE

Chaque acquéreur devra respecter les prescriptions du règlement de construction concernant la hauteur de la dalle et de son terrain.

S'il existait une différence de niveau entre des terrains limitrophes,

- 1) Maintenir ses terres par des moyens tels que clôture avec plaque de béton au sol, muret, petite palissade basse etc...
- 2) Recueillir les eaux de pluie tombant sur sa propriété par l'intermédiaire d'un drainage en limite de parcelle raccordé au réseau collectif.

En aucun cas les voisins ne devront être gênés par une différence artificielle de niveau, provoquée par un apport de terres.

Le 11/05/2018
Le lotisseur,